

**PROCÈS-VERBAL DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERNEUGHEOL
EN DATE DU 17 OCTOBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à VERNEUGHEOL, sous la présidence de Monsieur Bernard THOMAS, Maire.

Date de convocation : 14/10/2024.

PRÉSENTS : THOMAS Bernard, BOUYON Daniel, DEVEDEUX Stéphanie, JARLETON Jean-Paul, LECLERC Georges, RICHIN Jean-Louis, MANDON Laetitia (arrivée à la question « Location du Presbytère »), MICHON Isabelle, RICHARD Isabelle.

ABSENT : LEGOUEIX Jean-Baptiste.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Jean-Paul JARLETON a été désigné secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Transfert compétence eau et assainissement
- Bilan énergétique étudié par l'Adhume
- Projets 2025
- Location du presbytère
- Demande d'admission en non valeur sur le budget assainissement
- Demande d'admission en non valeur sur le budget eau
- Demande de coupe de bois de chauffage section d'Angoilas
- Informations sur l'Affouage
- Questions diverses

Le Procès-Verbal de la séance du 17 septembre 2024 est arrêté à l'unanimité des membres présents.

Deux questions sont ajoutées à l'ordre du jour :

- Don à l'association de l'alambic
- Projet de contrat de prévoyance

- **Transfert compétence eau et assainissement**

M. le Maire et Jean-Louis Richin ont rencontré les dirigeants du syndicat de la CLIDADE.

Le Premier Ministre, Michel Barnier a annoncé qu'il ne serait plus obligatoire de transférer la compétence eau et assainissement au 1er janvier 2026.

Dans l'attente de plus d'informations, le Conseil Municipal décide de continuer les démarches de diagnostic sur la gestion de l'eau de la commune.

- **Bilan énergétique ADHUME**

L'ADHUME a présenté les résultats de l'analyse énergétique des bâtiments communaux.

Des économies pourraient être réalisées.

- **Projets 2025**

Le Conseil Municipal envisage selon les aides du FIC, la réfection des ponts et des travaux de voirie à définir (route du Montely).

- **Location du presbytère**

Plusieurs candidatures écrites ont été reçues. Deux visites ont eu lieu.

Logement de Cressensat : La locataire demande l'autorisation d'aménager la salle de bain afin de rendre la douche plus accessible.

- **Délibération n° 36 : Demande d'admission en non valeur sur le budget assainissement**

Vu l'état d'admission en non-valeurs présenté par le comptable de Riom, n°6342290212 au budget assainissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'admettre en non-valeur : le montant de 209.25 € au budget assainissement.
- DEMANDE au comptable de poursuivre les rappels pour certains impayés.
- DIT que les crédits sont inscrits en dépenses -article 6541 – au budget de l'exercice du service assainissement.

- **Délibération n° 37 : Demande d'admission en non valeur sur le budget eau**

Vu l'état d'admission en non-valeurs présenté par le comptable de Riom, n°6199560012 au budget eau,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'admettre en non-valeur : le montant de 779.29 € au budget eau
- DEMANDE au comptable de poursuivre les rappels pour certains impayés.
- DIT que les crédits vont être inscrits en dépenses -article 6541 – au budget de l'exercice en cours du service eau.

- **Délibération n° 38: Coupe de bois de chauffage section Angoilas**

M. le Maire fait part de la demande des ayants-droits d'Angoilas souhaitant réaliser une coupe de bois de chauffage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DÉCIDE de laisser à disposition les bois feuillus aux membres de la section d'Angoilas après concertation avec le service de l'ONF.

- **Informations sur l'affouage**

La demande des membres de la section de Coussat sera possible mais une rencontre avec les différents acteurs, ONF, Préfecture est prévue afin de fixer les modalités.

- **Délibération n° 39 : Don à l'association Alambic**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € à l'association pour la sauvegarde de l'alambic.

- **Délibération n° 40 : Adhésion au contrat de prévoyance**

Le Conseil Municipal a le choix entre :

- adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme et le groupement Alternative Courtage / Territoria Mutuelle ;
- participer à hauteur de 7€ minimum par agent
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la commune de Verneugheol en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Prévoyance »,
- d'instituer une participation financière **de 10 €**
- de prévoir l'inscription au budget des exercices 2025 à 2030, soit la durée de la convention de participation, les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Questions diverses

Présentation du rapport de l'ADUHME : opportunité solaire photovoltaïque sur les bâtiments communaux

Colis et repas des anciens

Le repas aura lieu le 14 décembre.

11 novembre

La cérémonie aura lieu le lundi 11 novembre suivi d'un apéritif.

Le Département recherche des vacataires pour le déneigement à partir du 15 novembre, chauffeur avec permis Poids-Lourds.

Repas à la cantine

En raison de la fermeture définitive du restaurant à Herment, M. Jean-Paul Jarleton fait remarquer que le nombre de couverts du midi a augmenté au restaurant les Trois Tourtes.

Il propose de réfléchir à l'idée d'installer les élèves pour déjeuner à la salle des fêtes comme c'était le cas durant l'épidémie du COVID.

Réunion le 29 octobre avec le cabinet BISIO à 9h00 à la salle des fêtes dans le cadre de la règlementation des boisements.